

Eléments d'information médias (EDI)

Objet : Quel état d'avancement du projet de contournement Ouest de Nîmes ?

Contexte à date :

Le projet de contournement Ouest de Nîmes (CONIMES) est porté par l'Etat, représenté par la DREAL Occitanie.

Depuis 2020, le président de Nîmes Métropole Franck PROUST a mené de nombreux échanges sur la déviation Ouest de Nîmes avec l'Etat, avec Vinci Autoroute également dont le président en personne Pierre COPEY s'est déplacé mi-septembre pour inaugurer le parking de covoiturage de Nîmes Est avec l'Agglo.

Franck Proust avait saisi en son temps le Premier ministre Castex et le préfet de région Etienne GUYOT sur l'avantage à traiter le tronçon sud de la déviation Ouest en segment autoroutier reliant l'A9 à la RD 40 (route de Sommières).

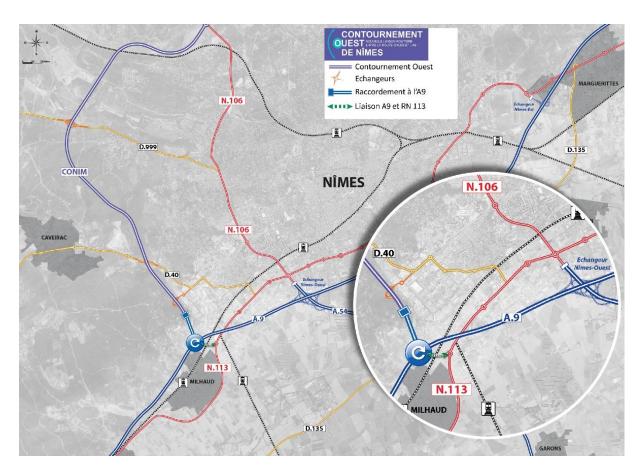
Le préfet de région, qui avait soutenu cette perspective, présidait le Comité de pilotage du CONIMES le 28 septembre dernier en préfecture du Gard. A cette occasion, à la question posée par le représentant de Nîmes Métropole sur l'urgence de l'inscription de ce tronçon au Contrat de plan autoroutier 2022-2026, le représentant du ministère des Transport chargé des concessions autoroutières participant au Copil a déclaré que cette inscription était acquise nonobstant les négociations à la concession avec VINCI Autoroute, toujours en cours au ministère.

Une avancée déterminante pour une perspective à terme de soulagement du trafic sur l'entrée Ouest de Nîmes.



Spécificités du barreau de liaison :

A ce titre, les collectivités ont demandé lors de la concertation de 2017, l'étude et la prise en compte d'un « barreau de liaison ». Le coût du barreau de liaison est évalué actuellement à 30M€. Concernant la liaison RD40-A9, ce barreau est notre priorité ; son inscription au contrat de plan autoroutier 2022-2026 permettra d'accélérer sa réalisation.



Rappel du tracé de Conimes :

- Contournement de la ville de Nîmes entre la RN 106 et la RN 113
- 2x2 voies
- Linéaire de 12km environ, incluant un système d'échanges avec l'autoroute A9
- Implanté sur les territoires des communes de Nîmes, Caveirac et Milhaud

Le projet est constitué d'une route nouvelle de 12,3 km environ avec un branchement sur la RN 106 actuelle et l'A9, ainsi que des échanges aux routes départementales RD999 (route de Sauve), RD40 (route de Sommières) et RN113 (route de Montpellier) au Sud.



Depuis la route d'Alès, au droit du Camp des Garrigues, le Contournement Ouest de Nîmes franchit la route d'Anduze et la voie ferrée Nîmes Alès, puis emprunte un tracé en frange des communes de Nîmes et de Caveirac pour rejoindre la route de Sauve, puis celle de Sommières, l'A9 sur la commune de Milhaud et enfin la RN113 par le biais du barreau de liaison mutualisé.

Ce projet, structurant pour le territoire de Nîmes Métropole et plus largement pour le pôle métropolitain Nîmes-Alès, est compatible avec le SCOT et le Plan de déplacements urbains de Nîmes Métropole, actuellement en cours de révision.

Le CONIMES est inscrit au projet de territoire 2030 de Nîmes Métropole et participe à l'organisation des transports permettant le développement économique et urbain de la collectivité.

Les évolutions du projet :

Le contournement Ouest de Nîmes figure au Dossier de voirie d'Agglomération (DVA) de Nîmes de 1999. Le DVA est le précurseur des actuels Plans de déplacement des mobilités (PDM), depuis la récente Loi d'orientation des mobilités dit « loi LOM » de décembre 2019.

Ce projet est également inscrit dans les documents de planification depuis 2006 (Scot Sud Gard) et 2007 (PDU de Nîmes Métropole).

En 2015, l'inscription au Contrat de plan Etat-Région (CPER) confirme l'engagement des études et procédures. La concertation a lieu en 2017. Le calendrier envisagé alors prévoyait un démarrage des travaux en 2020.

Depuis la concertation (2017):

L'Etat a trouvé une solution pour mutualiser les infrastructures raccordement à l'A9 et RN 113 ce qui est positif et permettra de consommer moins d'espace (Initialement, deux infrastructures distinctes étaient prévues).

Le coût a évolué de manière significative : 200M€ en 2019, 268M€ actuellement - dont 30M€ pour le raccordement RN 113.

Financement prévisionnel :

- 50 % Etat comprenant également une participation du concessionnaire autoroutier,
- 50 % collectivités avec une répartition de 1/3 chacune (Région Occitanie, Conseil départemental du Gard, Pôle Métropolitain Nîmes/ Alès)

Par rapport aux prévisions du contrat de plan 2015-2020, 7 ans ont été perdus!

	DOCUMENT	THEME	VERSION	DATE	EMETTEUR	DESTINATAIRE
nîmes métropole	Projet CONII Etat d'avance		VF	2022-09-30	DIRCOM avec DGA Environnement & Mobilités	MIDI LIBRE Edith Lefranc Adrien Boudet

Le nouveau calendrier proposé aboutirait à une enquête publique fin 2022-début 2023, autorisations environnementales en 2025... mise en service au mieux en 2028.

Objectif 2022 : faire acter une première phase de réalisation grâce à :

- Une inscription et réalisation du raccordement A9- RD40 dans le cadre du contrat de plan autoroutier, constituant une première phase du projet,
- La mise en place d'un tour de table financier dès à présent et la mise en place d'un protocole d'accord Etat/collectivités,
- L'accélération des études et des procédures afin de faire aboutir le plus vite possible ce dossier essentiel pour le bon fonctionnement et le développement du territoire de Nîmes Métropole.

Pour aller plus loin:

Etat des lieux :

- RN 106 = jusqu'à 45 000 véhicules / jour sur sa partie la plus chargée sans être dimensionnée en conséquence
- Problèmes de ralentissement et congestion de circulation
- Problème de pollution et nuisances sonores pour les riverains

Enjeux & objectifs:

- Déplacer les trafics de transit à l'extérieur du tissu urbanisé de l'Agglo
- Créer des zones libérées de déplacements alternatifs à la route (Transports Collectifs, modes actifs : piétons, vélos, etc.)
- Favoriser le développement du projet de quartier durable Porte Ouest
- > Relier le pays cévenol à l'arc autoroutier méditerranéen, tout en contribuant au développement de l'Ouest de l'Agglo.

Impacts:

- Améliorer les conditions de circulation des usagers et organiser le rabattement sur les réseaux de transports collectifs en leur donnant une plus large place ainsi qu'aux modes actifs en milieu urbain ;
- Hiérarchiser le réseau de voiries et notamment dévier les flux de transit, répondre à la croissance démographique régionale et faire face à la hausse des échanges ;



- Améliorer les conditions de desserte du quartier Saint-Césaire, territoire en pleine mutation où se situe le projet de quartier actif durable de la Porte Ouest, alliant enjeux de densification, d'urbanisation et de dynamisation économique d'un pôle d'activités majeur du territoire comprenant 12 500 emplois dans le commerce, l'artisanat, la logistique, l'agroalimentaire et la santé dont 6 000 emplois sur le pôle du CHU Carémeau;

NB : S'inscrivant pleinement dans le renouvellement de la dynamique de la Porte Ouest, la requalification de la ZAE communautaire du Marché Gare de 23 ha est le premier secteur d'intervention. Actuellement en phase pré-opérationnelle, cette opération a pour objectif de renouveler et renforcer l'économie du territoire Nîmois avec à terme l'accueil de 1 500 emplois, de requalifier l'entrée ouest de ville de Nîmes, tout en valorisant le patrimoine industriel de l'ancien MIN afin de devenir un véritable pôle de vie pour l'agglomération nîmoise.

La transformation de ce quartier sera accompagnée par l'extension de la ligne T2 le long du boulevard Pavlov, complétée par un parking relais positionné à proximité de l'échangeur avec la RD40. Ce dispositif sera complété par un axe fort de transport en commun et vélos sur la RD 40, permettant de desservir les communes de la Vaunage.

- Permettre à l'ensemble des habitants de la Vaunage, et plus largement aux habitants de l'Ouest de l'agglomération nîmoise et de l'agglomération d'Alès, de rejoindre rapidement l'autoroute A9.
- Participer également à la desserte du futur établissement pénitentiaire de Nîmes Sud, dont l'installation est prévue à l'horizon 2027 sur le site de l'ancienne base travaux de la ligne à grande vitesse Nîmes-Montpellier, sur les communes de Nîmes, Milhaud et Générac. A ce titre, une concertation publique a été lancée par l'Etat, ministère de la Justice, du 06 décembre 2021 au 28 janvier 2022. Nîmes Métropole prévoit l'implantation d'une zone d'activité économique sur la partie Sud de ce site ex-Ocvia.